

# PROCÉDURES DE CONFINEMENT POUR LE CENTRE DE SANTÉ DE GRAVELBOURG

## Principes d'intervention

Lors d'un accident dans le parc industriel situé à 1 km de l'établissement, il est possible qu'il y ait émission de gaz toxique dans l'atmosphère. Le nuage toxique peut se diriger vers l'établissement. Considérant la mobilité réduite des usagers et le court délai avant l'arrivée du nuage, il est impossible d'évacuer les résidents. Nous devons utiliser la protection qu'offre la bâtisse afin de protéger les résidents et la procédure de confinement doit être mise en place. Le meilleur moyen de protection immédiate lors d'accident de matières dangereuses est le bâtiment.

## Quand mettre en place la procédure de confinement ?

- Lorsqu'on constate la présence d'un nuage inhabituel provenant du parc industriel;
- Lorsqu'on constate la présence d'odeurs inhabituelles telles que le chlore, l'ammoniac, le soufre, l'amande ou toute autre odeur qui pourrait vous laisser croire qu'il y a une fuite de matières dangereuses. Noter qu'un bon nombre de matières dangereuses sont inodores, il ne faut pas se fier à l'absence d'odeur pour conclure qu'il n'y a pas de matières dangereuses;

Lorsqu'on entend la sirène d'alarme de l'usine de pétrochimie;

- Lorsqu'un représentant des services d'urgence avise l'établissement.

## Quoi faire ?

Diffuser le code de confinement via l'intercom;

Faire entrer les usagers qui sont à l'extérieur;

Fermer toutes les portes extérieures et toutes les fenêtres;

Fermer toutes les portes des chambres;

Fermer les portes coupe-feu dans le corridor afin d'éviter une possibilité de circulation d'air;

Fermer le système de ventilation (l'interrupteur est situé dans le local XYZ);

Fermer la hotte dans la cuisine et éviter toute cuisson;

Si possible, déplacer les usagers situés au rez-de-chaussée vers le premier étage (la majorité des gaz sont plus lourds que l'air);

Éviter d'ouvrir inutilement les portes extérieures;

Établir un lien de communication avec la municipalité afin de connaître la durée probable de l'événement;

Si l'événement risque de durer assez longtemps pour permettre d'atteindre des concentrations toxiques dans la bâtisse, prévoir la mise en place d'un système de transport afin de relocaliser les usagers;

Aviser le site d'hébergement temporaire qu'il soit possible que l'établissement relocalise ses usagers;

Se préparer à une évacuation de la bâtisse.